



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHÉRON

République Française

## CONSEIL MUNICIPAL

### DECISION DU MAIRE

#### N° 42/24 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE POUR LA RENOVATION DES SALLES DE BAINS DE 16 BUNGALOWS DU VILLAGE DE VACANCES DE LA BAUME APPARTENANT A LA COMMUNE

Le Mairie de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22
- Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020
- Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9

Le Hameau de la Baume, résidence de tourisme, est situé dans un vallon préservé en pleine nature provençale, dans la forêt communale de La Roque d'Anthéron.

Cet établissement municipal est composé de 33 bungalows équipés, ce qui représente 163 lits.

Il dispose également de deux dortoirs de 16 lits chacun, avec 1 bungalow de 5 lits attenant pour les accompagnateurs.

L'établissement est ouvert toute l'année et accueille les touristes, les classes découvertes et des groupes adultes pour différents types de séjours.

L'établissement dispose donc d'une cuisine et de salles de restauration collective.

#### L'opération consiste à rénover les salles de bains de 16 bungalows du village vacances

Le village vacances est composé de bâtiments très vieillissants qui nécessiteront une opération globale de remise en état ce qui exige des fonds importants que la Commune, propriétaire des bâtiments, n'a pas et n'a pas pu trouver de partenaires financeurs.

La présente opération pour laquelle la commune sollicite le Département consiste en la réalisation de travaux d'urgences pour maintenir les bungalows en état d'accueillir les visiteurs durant toute l'année dans des conditions de salubrité minimale. Elle concerne 16 bungalows

Il s'agit ici de la rénovation de salles de bains qui sont dans un état de vétusté tel qu'il ne permet plus la mise en location des bungalows concernés.

Le village vacances est ainsi entré dans un cercle vicieux où les travaux non réalisés depuis des années ne permettent plus la mise en location des bungalows ce qui réduit encore les marges financières pour réaliser les travaux pourtant indispensables.

Le présent projet permettra de remettre les 16 bungalows en location et ainsi repartir sur un cercle vertueux d'auto-financement du village vacances.

### NATURE DES TRAVAUX

Les travaux consistent :

- Remplacement du receveur de douche
- Installation de meuble vasque
- Remplacement des toilettes
- Installation sèche serviette
- Changement ballon d'eau chaude
- Rénovation plomberie et électricité

### ESTIMATION DETAILLEE

TRAVAUX	Qté	Prix unitaire	Total HT
Travaux plomberie et électricité x 16 bungalows	16	250	4 000 €
Travaux peinture x 16 bungalows	16	280	4 480 €
Faïence x 16 bungalows	16	600	9 600 €
Fournitures et pose (receveur douche, ballon d'eau, mitigeur ...)	16	3 198	51 168 €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>			<b>69 248 €</b>

Le coût total de ces travaux s'élève à 69 248 € HT soit 83 097 € TTC.

### ECHEANCIER DES TRAVAUX

Objet	Date de démarrage	Date de fin
Travaux préparatoires	01/10/2024	31/12/2024

## PLAN DE FINANCEMENT

Le coût estimatif du projet est de 69.248 €, la subvention sollicitée est de 70% du montant soit 48 473€.  
Le plan de financement envisagé est le suivant :

Financeurs	Taux	Montant HT
Conseil Départemental	70%	48 473 €
Autofinancement commune	30%	20 775 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>69 248 €</b>

**Approuve** la réalisation de l'opération relative à la rénovation des salles de bain des 16 logements bungalows du Village de Vacances de la Baume.

**Approuve** le plan de financement prévisionnel de ladite opération.

**Sollicite** une subvention du Département de 48 473€ au titre de l'Aide aux travaux de proximité.

**Dit que** les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget 2023.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 30 mai 2024



Le Maire

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après  
télétransmission  
En Sous-Préfecture le **03 JUIN 2024**  
Et de la publication ou notification le .....

